



Date convocation : 30.03.2023

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2023_17

Séance du jeudi 06 avril 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas

Secrétaire de séance : Hugues MORONI

Modalités de reversement des frais de personnel des services des eaux et d'assainissement

Vu le temps de travail de la secrétaire de mairie et de l'agent technique affecté aux services des eaux et d'assainissement ;

Vu la création du poste saisonnier de fontainier nécessaire au bon fonctionnement du service des eaux ;

Compte-tenu de la nécessité pour ces services de s'acquitter de leurs frais de personnel.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés :

*ÉVALUENT la quotité de travail pour ces services comme suit :

	Agent	Quotité de travail
Service des eaux	Administratif	6h/sem
	Technique	6h/sem
	Fontainier	17.5h/sem (1mois/an)
Service d'assainissement	Administratif	4h/sem
	Technique	2h/sem

*INDIQUENT que le montant des participations sera calculé selon la formule mathématique dédiée soit $(\text{Quotité} / \text{Temps de travail}) \times \text{Montant des rémunérations charges incluses} = \text{Montant du reversement}$.

*CHARGENT Madame le Maire de facturer aux services concernés les coûts engendrés par leurs travaux chaque fin d'année afin de prendre en compte le montant réel des rémunérations de l'année.

*PRÉCISENT que ce mode de calcul sera utilisé jusqu'à décision contraire.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.